

# LES OUVRIERS MILITAIRES DE LA MARINE IMPÉRIALE 1803-1815

Didier DAVIN.  
Infographies d'André Jouineau

Le Génie maritime, qui partage avec l'arme terrestre la tenue bleue à distinctive noire, est chargé des constructions à usage maritime, qu'elles soient flottantes ou non, les navires ou certains éléments architecturaux des ports et arsenaux. Mais les grands travaux d'infrastructures ou de défense des ports sont du ressort du Génie militaire et des Ponts et Chaussées. Le Génie maritime comportait un corps d'officiers ingénieurs auquel se rattachaient les ingénieurs hydrographes chargés d'étudier les fonds marins et les courants, ainsi que du relevé des côtes et des estuaires. Les officiers du Génie maritime obtenaient leurs promotions en fonction de barèmes et de quotas de navigation.

Dans chaque grand port et arsenal de l'Empire, on trouve un chef des constructions navales par arrondissement maritime, qui est supervisé par un inspecteur général du Génie maritime qui n'en réfère qu'au ministre. Le chef des constructions navales a sous son autorité tous les officiers du Génie maritime de son arrondissement. Il est chargé de la construction, de la refonte, du radoub et de l'entretien de tous les bâtiments flottants, de tous les travaux à effectuer dans les ateliers

et chantiers (voilure, poulies, corderie, tonnellerie), mais aussi de la recherche et du martelage (marquage) du bois de construction.

Enfin, pour réaliser les travaux proprement dits, on compte sur les ouvriers. Jusqu'en 1803, ceux-ci sont, essentiellement, soit des ouvriers civils sous contrat, soit des hommes levés parmi les inscrits maritimes dans les départements côtiers et ayant certaines compétences techniques.

## Les compagnies d'ouvriers

C'est en 1803 (le 21 ventôse an IX), dans le vaste mouvement de construction d'une flotte destinée au débarquement en Angleterre, que Napoléon décide de renforcer les effectifs des ouvriers des arsenaux et des ports au moyen de conscrits pris sur les listes des Ans IX et X, et de former grâce à eux des compagnies d'apprentis-ouvriers ou d'ouvriers-conscrits. On enrôle bien entendu des conscrits ayant déjà exercé des professions utiles à la Marine, comme des menuisiers, des charpentiers, des tonneliers, des charçons, etc. Grâce à eux, vingt compagnies sont constituées, destinées au service des quatre grands ports : Brest, Toulon, Rochefort et Lorient. Huit compagnies sont ainsi à Brest, cinq à Toulon, cinq à Rochefort et cinq à Lorient.

Chaque compagnie est placée sous l'autorité d'un maître en chef et compte cinq contremaîtres, dont trois charpentiers et deux calfats, cinq aides, dont trois charpentiers et deux calfats, et cent ouvriers répartis en cinq escouades de vingt hommes. Leur solde est celle des ouvriers des ports. Ils sont casernés dans les ports et placés sous l'autorité du chef du Génie maritime de l'arrondissement et des ingénieurs de la Marine. Au cours des années 1806 et 1807, la « militarisation » des ouvriers devient plus importante. On parle alors d'« ouvriers militaires de la Marine et des Arsenaux ». Les hommes sont alors entraînés aux manœuvres de l'infanterie et dotés de nouvelles tenues. Il est prévu de les regrouper administrativement en un seul régiment de trois bataillons de six compagnies chacun, les compagnies restant détachées dans les différents ports.

Le 21 décembre 1807, la Marine française ayant largement étendu son activité en Italie du Nord et en Belgique, notamment à Anvers qui devient l'un des plus grands ports de guerre de l'Empire, Napoléon décide de réorganiser les compagnies d'ouvriers conscrits de la Marine en « Ouvriers militaires de la Marine », sur la même base que les compagnies d'ouvriers d'artillerie, un décret du 25 janvier 1808 venant officialiser ce nouveau dispositif. Chaque compagnie est désormais constituée de 209 hommes, dont un capitaine (de 1<sup>re</sup> ou de 2<sup>e</sup> classe pris parmi les sous-ingénieurs et ingénieurs de 3<sup>e</sup> classe du Génie maritime), un lieutenant (de 1<sup>re</sup> ou de 2<sup>e</sup> classe), un sergent-major, quatre sergents, un caporal fourrier, huit caporaux et des ouvriers de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes ainsi qu'un tambour et deux enfants de troupe. Chaque compagnie est composée de manière à rassembler des

ouvriers de différentes professions. Au final, 18 compagnies sont toujours réparties dans les ports. Lorsque quatre compagnies se trouvent dans un même port, elles sont regroupées en un bataillon, et deux bataillons rassemblés dans un même lieu forment un régiment.

L'encadrement nécessaire de ces bataillons et régiments provient des officiers du Génie maritime (ingénieurs de 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> classe), de l'artillerie de Marine, ou des capitaines de frégate pour les bataillons, et des capitaines de vaisseaux pour les régiments. Enfin, les sergents-majors sont pris parmi les anciens maîtres.

## Les ouvriers de la marine en campagne avec la Grande Armée

Pour épauler le Génie et les pontonniers de l'Artillerie, Napoléon décide d'utiliser des détachements de ces spécialistes de la construction navale lors des campagnes terrestres, une habitude qui perdurera jusqu'en 1814. Ces hommes forment alors des bataillons de guerre, souvent associés avec des unités de matelots qui servent sur les grands fleuves. En mars 1809 est formé un premier bataillon de guerre à Anvers, dit « bataillon du Danube », qui va servir dans la campagne de 1809 sur le fleuve lors des batailles d'Essling et de Wagram, associé au 44<sup>e</sup> bataillon de flottille, avant d'être envoyé en Espagne en 1810. En mars 1810, un 2<sup>e</sup> bataillon de guerre, constitué à Bordeaux et désigné « bataillon d'Espagne » part également pour la Péninsule, associé au 43<sup>e</sup> bataillon de flottille. On le verra en particulier au siège de Cadix.

Dix-huit autres compagnies d'ouvriers, rapidement réduites à douze, restent alors dans les grands ports, regroupées par quatre en bataillons. En 1811, les ouvriers militaires sont répartis en huit grands bataillons :

- trois bataillons de l'Escaut à Anvers ;
- le bataillon du Danube qui reviendra d'Espagne à Anvers à la fin de 1811 ;
- le bataillon d'Espagne, appelé aussi « bataillon de Rochefort » (car ce port est sa base), ou 8<sup>e</sup> bataillon ;
- un bataillon à Toulon ;
- un bataillon à Cherbourg ;
- et un bataillon à Boulogne.

En prévision de la campagne de Russie, le bataillon du Danube et le 1<sup>er</sup> bataillon de l'Escaut partent pour Dantzig puis Wilna, tandis que le bataillon de Boulogne se rendit à Anvers. On verra les ouvriers de la Marine lors du passage des grands fleuves de la campagne de 1812, ainsi qu'à la Berezina.

En 1813, on retrouve en Allemagne les rescapés du bataillon du Danube, le 1<sup>er</sup> bataillon de l'Escaut à la défense de Dantzig, le 2<sup>e</sup> bataillon de l'Escaut à celle de Glogau et de Torgau, puis autour de Leipzig, et le 8<sup>e</sup> bataillon, ex-bataillon d'Espagne ou de Rochefort, d'abord rentré en France puis envoyé en Allemagne à la défense de Torgau.

Le 3<sup>e</sup> bataillon de l'Escaut restera quant à lui affecté à la défense d'Anvers. En 1813-1814, de nombreux ouvriers militaires de la Marine sont directement versés dans le Gé-

Ouvriers militaires de la Marine et marins sur le Danube en 1809, par Berka. On notera que le schako modèle 1806 est encore porté.  
(DR. Collection de l'auteur)





Officier en tenue de service



Ouvrier en surtout



Ouvrier en paletot



Ouvrier en capote



Ouvrier en 1813 selon Job



Officier subalterne en 1813

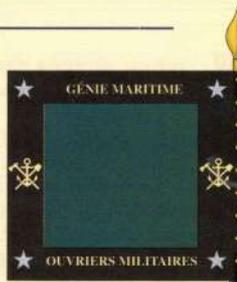


Tambours en 1813





Ouvrier  
de la Marine  
en grande tenue



Sergent-major  
porte-fanion



Adjudant



Officier subalterne



Sergent



nie ainsi que dans les rangs des pontonniers de la Ligne et de la Garde, afin de reconstituer les effectifs de ces unités décimées en Russie en 1812.

Lors de la Première Restauration, les ouvriers d'origine étrangère des anciens départements annexés (Hollandais, Belges ou Italiens) sont renvoyés chez eux et il ne reste plus alors que cinq bataillons : celui de Brest a récupéré les anciens bataillons de l'Escaut, ceux de Cherbourg et Lorient le bataillon du Danube, celui de Rochefort est en fait l'ancien bataillon d'Espagne, et celui de Toulon n'a pas changé puisqu'il n'a en fait été que peu employé en campagne.

Le 21 avril 1815, à son retour de l'île d'Elbe, Napoléon I<sup>er</sup> recrée un corps impérial des ouvriers du Génie maritime à huit bataillons de quatre compagnies qui n'aura guère le temps de s'organiser.

## Les uniformes (1803-1814)

La tenue des ouvriers en 1803 est définie ainsi : paletot bleu avec boutons timbrés d'une ancre, chapeau rond noir et pantalon bleu ou blanc. Les aides ont un chevron en laine blanche au bras droit, les contremaîtres deux chevrons et les maîtres une double ganse argent sur l'épaule droite.

### Tenues portées entre 1806 et fin 1808

La grande tenue est sans revers, fermant droit sur la poitrine par huit boutons, à fond bleu foncé et avec collet et parements noirs à trois boutons passepoilés de rouge. Les basques demi-longues sont ornées de poches verticales « à la Soubise » passepoilées de rouge. Les retroussis bleus passepoilés de rouge sont ornés d'une ancre sur laquelle se croisent une hache et un sabre, tous deux rouges.

Les collections du musée de l'Armée de Bruxelles contiennent un uniforme de ce type mais dont le collet, les parements et les retroussis sont entièrement écarlates, tandis que les boutons sont ornés d'une ancre sur une ancre et sans inscription. S'agit-il d'une variante d'uniforme des ouvriers militaires de la Marine ? Les boutons sont normalement en

cuivre, timbrés d'une ancre avec l'inscription « Génie Maritime ». Gillet bleu.

La culotte est bleue, entrant dans des demi-guêtres du type de l'infanterie légère, noires soutachées de rouge.

Le shako, du modèle de l'infanterie légère n'a pas encore de jugulaires. Le bourdalou et le galon inférieur du fût sont écarlates, la cocarde tricolore avec ganse jaune est portée au-dessus d'une plaque en écusson ; cordon natté écarlate, sans raquettes, et plumet à sommet noir et base de la couleur de la compagnie en grande tenue, ou pompon carotte rouge.

L'équipement est constitué d'un havresac, d'un fusil et d'une giberne à banderole blanche.

Les sous-officiers portent des galons de grade identiques à ceux de l'Artillerie de Marine, ainsi que le sabre-briquet. Les maîtres ont les basques de leur habit plus longues, un sabre-briquet et une contre-épaulette bleue galonnée d'or sur l'épaule droite.

En petite tenue, on peut porter le paletot des marins avec pantalon bleu. Sarrau et pantalon de toile et bonnet de police en tenue de travail.

### La tenue de 1809-1813 en application du règlement de 1808

La tenue reprend la coupe de celle de l'infanterie légère avec les basques courtes et les revers en pointe. Les parements de l'habit peuvent être soit en pointe, soit carrés. Habit bleu foncé avec collet, revers et parements noirs passepoilés de rouge. Les retroussis bleus passepoilés de rouge sont ornés d'un côté d'une ancre, et de l'autre de deux haches croisées rouges. Les poches en long passepoilées de rouge sont encore « à la Soubise ». Boutons de cuivre ornés d'une ancre et de l'inscription « Ouvriers Militaires de la Marine ». Le shako, désormais avec jugulaires, est orné d'une plaque de cuivre à l'aigle et à soubassement d'un type particu-



Ouvrier de la Marine, Première Restauration. (DR. Collection de l'auteur)

lier. Galons supérieur et inférieur et chevrons latéraux du fût du shako écarlates. Cordon écarlate, plumet noir à sommet écarlate en grande tenue. Gillet et culotte bleue entrant dans des demi-guêtres noires passepoilées d'écarlate.

Les sous-officiers, les tambours et les ouvriers de 1<sup>re</sup> classe portent le sabre-briquet à dragonne écarlate.

Les ouvriers de 1<sup>re</sup> classe ont deux épaulettes écarlates, ceux de 2<sup>e</sup> classe deux contre-épaulettes écarlates mais pas de sabre-briquet et les ouvriers de 3<sup>e</sup> classe ont seulement les pattes d'épaule bleues passepoilées de rouge, toujours sans de sabre-briquet.

Les marques de grade sont celles de l'Artillerie de Marine pour la troupe et les sous-officiers et officiers, jusqu'au grade de capitaine.

En campagne est utilisé un couvre-shako de toile cirée orné d'une ancre ainsi que, fréquemment, le paletot des marins. L'équipement comprend sac, giberne et fusil.

En tenue de travail, on porte paletot ou sarrau, ainsi qu'un pantalon de toile et un bonnet de police.

Les officiers — jusqu'au grade de capitaine — portent les basques longues, le shako à galons dorés ou le chapeau noir, et une hausse-col doré, de même que des bottes à revers. Le sabre est porté en bandoulière et sa buffleterie est blanche.

Les officiers de grade supérieur qui encadrent les bataillons et les régiments gardent la tenue de leur corps d'origine : Génie maritime, Artillerie de Marine ou flotte de guerre.

La tenue des ingénieurs du Génie maritime consiste en un surtout bleu à neuf boutons dorés sur le devant, avec collet et parements noirs, broderies (plus ou moins riches, selon le grade) dorées au collet, parements et écusson de taille. Les retroussis écarlates sont ornés d'une ancre dorée. Gillet et culotte bleus (blancs en été), bottes à revers et chapeau noir à ganse dorée.

### La tenue de 1813-1814

La coupe des uniformes suit celle du règlement Bardin, avec revers carrés noirs passepoilés de rouge entièrement agrafés. La plaque de shako devient progressivement plus réglementaire, avec l'aigle et soubassement orné d'une ancre. Les tambours prennent aussi la livrée impériale.

## Les emblèmes

Les ouvriers militaires de la Marine, malgré leur demande, n'ont jamais possédé de drapeau. Les bataillons ont cependant fait fabriquer des fanions non officiels. On connaît l'un d'eux, capturé par les Russes en 1812 ou 1813, mais dont il n'existe plus que la description, le tissu s'étant défilé. Il était fait de taffetas avec, au centre, un carré vert entouré sur ses quatre côtés d'une bande noire (les Russes parlent de violet, mais il s'agit vraisemblablement de noir, couleur du génie maritime, ayant « passé »). Aux quatre coins figurent des étoiles argentées bordées de rouge et de vert. Sur la bordure supérieure est écrit — en doré — en doré GÉNIE MARITIME, et sur la bordure inférieure OUVRIERS MILITAIRES. Sur chaque bord latéral figure, en doré, l'emblème du Génie maritime, une ancre sur laquelle se croisent une épée et une hache.

Ce fanion était fixé sur une hampe terminée par une pique sur laquelle était gravée une ancre, et complété par un ruban tricolore avec franges dorées. Ce fanion était-il fixé sur une hampe longue, ou plutôt porté dans le canon d'un fusil, nous l'ignorons. □



# LES OUVRIERS MILITAIRES DE LA MARINE 1803 - 1815

Cette unité, peu connue, existait avant l'époque révolutionnaire ; en effet, dès 1784 furent créées deux compagnies d'ouvriers pour faire partie du corps d'artillerie des Colonies. Il en existait trois en 1786 (Brest, Rochefort, Toulon). La Convention avait organisé en 1792 des Compagnies d'ouvriers conscrits qui sont réorganisées le 17 ventôse an III (7 mars 1795). Il faut attendre le Consulat pour voir une nouvelle organisation de ces compagnies.

Daniel DIEU et Alain PIGEARD  
Photos Alain Pigeard et "La Garde Chauvin"

**L**e 23 ventôse an XI (14 mars 1803), un arrêté des Consuls ordonnait la levée de deux mille conscrits pour le service des arsenaux de la Marine (JM an XI/2p416). Cette mesure était l'une des nombreuses qui préfigurait un débarquement français en Angleterre. Les départements qui devaient fournir ces hommes étaient partagés en quatre divisions<sup>(1)</sup>, dont chacune était affectée à un port militaire : la 1<sup>re</sup> à Brest, la 2<sup>e</sup> à Toulon, la 3<sup>e</sup> à Rochefort et la 4<sup>e</sup> à Lorient. Les conscrits devaient être choisis parmi des ouvriers exerçant les professions de charpentier de bateaux, charpentiers de maisons, scieurs de long, charrons, menuisiers.

## L'organisation des Conscrits-ouvriers en 1803.

Le nombre des compagnies de conscrits-ouvriers était de vingt, dont huit à Brest, cinq à Toulon, cinq à Rochefort, deux à Lorient. C'est le ministre de la Marine qui devait assigner un numéro à chaque compagnie qui serait employée dans les arsenaux. Chaque compagnie comprenait : Un maître entretenu chef (sic), cinq contremaîtres dont trois charpentiers et deux calfats<sup>(2)</sup>, cinq aides dont trois charpentiers et deux calfats, cent ou-



Plaque de ceinturon d'officier des ouvriers militaires de la marine: couronne impériale, cordage et ancre sont les symboles de cette unité au niveau de la plaque de ceinturon. (Musée de l'Armée de Bruxelles).

Au-dessus, le chantier naval d'Anvers sous le Premier Empire, visité par ses habitants, en la présence d'ouvriers militaires de la marine qui travaillent à la fabrication d'un navire (détail). (Musée de l'Armée de Bruxelles).

vriers. Chaque compagnie était subdivisée en cinq escouades, et chaque escouade composée de vingt ouvriers et commandée par un contremaître et un aide. Le système de 1803 va se prolonger jusqu'à la réorganisation du décret du 25 janvier 1808.

## Solde, habillement et subsistance des compagnies

Les maîtres, contremaîtres et aides employés dans les compagnies touchent la solde qui leur est attribuée en raison de leur ancienneté ou de leur classe ; la paie des ouvriers est réglée comme celle des autres ouvriers des ports. Cependant, tout ouvrier qui exerce à la fois la profession de charpentier et de calfat touche un supplément de dix centimes par jour.

Les conscrits-ouvriers portent un paletot bleu avec boutons timbrés d'une ancre et du numéro affecté à leur compagnie, et un chapeau rond. Les aides portent un galon en laine blanche sur le bras droit ; les contremaîtres, deux galons ; et les maîtres une double ganse en argent, sur l'épaule droite. Les effets sont délivrés par le magasin général, et la valeur leur en est précomptée, chaque mois, par douzième, sur leur paie. Ils reçoivent en outre, par jour, une ration de pain frais de vingt-quatre onces. Ajoutons une forme d'aide sociale qui prévoit que tout conscrit-ouvrier malade est traité, dans les hospices, aux frais de la République.

## Décret du 25 janvier 1808

Les ouvriers militaires employés dans les arsenaux continuent d'être divisés en compagnies mais prennent le nom de Compagnies d'ouvriers militaires de la marine. Leur nombre est porté à dix-huit et elles sont indépendantes les unes des autres. Chaque compagnie est composée de 209 hommes, savoir : 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 sergent-major, 4 sergents, 1 caporal-fourrier, 8 caporaux, 40 ouvriers de 1re classe, 64 de 2e, 88 de 3e, 1 tambour. Chaque compagnie est formée en deux divisions, composées chacune de 102 hommes, savoir : 2 sergents, 4 caporaux, 20 ouvriers de 1re classe, 32 de 2e, 44 de 3e. Chaque division forme deux sections, composées chacune de 51 hommes, savoir : 1 sergent, 2 caporaux, 10 ouvriers de 1re classe, 16 de 2e, 22 de 3e. Chaque section forme deux escouades, composées chacune de 25 hommes, savoir : 1 caporal, 5 ouvriers de 1re classe, 8 de 2e, 11 de 3e.

Plaque de shako, selon le règlement de 1812, d'officier des ouvriers militaires de la marine. Le modèle est agrémenté des têtes de lion, comme dans les compagnies de fusiliers d'infanterie ; l'ancre et le cordage viennent rappeler que nous sommes ici dans les unités de la marine. (Musée de l'Armée, photo Alain Pigeard).



Les trois premières sections de chaque compagnie seront formées de charpentiers, scieurs de long. Les charpentiers devront tous être exercés à la profession de perceur et à celle de calfat. La première escouade de la quatrième section sera composée de menuisiers, poulieurs et tonneliers ; et la seconde, d'ouvriers en fer. Il pourra être admis dans chaque compagnie deux enfants d'ouvriers qui feront le service d'apprentis.

## Organisation et service des compagnies.

Toutes les compagnies d'ouvriers militaires de la marine réunies dans un des ports en construction (Boulogne, Anvers, Brest, Lorient, Rochefort, Toulon), seront formées en bataillons ou en régiments. Quand il y a plus de quatre compagnies dans un port, elles sont formées en un bataillon, dont le commandement est donné à un capitaine de frégate ou un ingénieur du grade correspondant. Un capitaine d'artillerie de la marine sera choisi par le Ministre pour adjudant ; deux sous-officiers de la même arme seront également choisis par le Ministre, et seront chargés des détails de l'instruction et de la manœuvre. Quand il y a dans le même port plus de huit compagnies, elles sont formées en deux bataillons. Si il y en a plus de seize, elles sont formées en trois bataillons. Si il y a deux bataillons dans le même port, ils sont formés en un régiment. Les compagnies d'ouvriers militaires sont également destinées au service militaire et aux travaux des ateliers. Pour le service militaire, les ouvriers sont sous les ordres immédiats des officiers de leurs compagnies. Pour le service des ateliers, ils sont aux ordres du chef de génie maritime. Quand un bataillon se déplace, il compte une vingtaine de caissons ou de chariots, une forge de campagne, le tout tiré par cent-vingt chevaux, conduits par une compagnie du train.

## La restructuration de 1810.

Par décret daté du Palais des Tuileries, le

Ouvriers de la marine (1814-1815), d'après un dessin de Job ; Tenues des troupes de France, tome 3, n° 20, juin 1903.



20 mars 1810, l'Empereur prévoyait que :

Art. 1er. Les deux bataillons d'ouvriers militaires de la marine destinés à servir dans mon armée, formeront chacun, un bataillon de guerre, lequel aura un conseil d'administration particulier, composé comme il est prescrit pour nos troupes de ligne.

Art. 2. Les 18 compagnies d'ouvriers militaires servant dans nos ports seront organisées en 12 compagnies composées et administrées conformément aux dispositions de notre décret du 15 janvier 1808.

Art. 3. Les officiers des 18 compagnies qui ne seront pas compris dans la nouvelle formation, resteront provisoirement à la suite des compagnies, et pourront être appelés à remplir successivement les places vacantes.

Art. 4. La masse d'habillement, de logement, et de chauffage allouée aux ouvriers militaires par la circulaire n°48 et suivante de notre décret du 15 janvier 1808 sera payée à l'effectif et non sur le pied au complet.

Art. 5. Les présentes dispositions auront lieu en ce qui concerne la comptabilité du dit corps à dater du 1er janvier 1810.

Art. 6. Notre ministre de la Marine est chargé de l'exécution du présent décret.



Détail du modèle de passepoil, qui est constitué par deux brins torsadés. Les boutons de l'uniforme des ouvriers militaires de la marine sont à l'aigle impérial avec ancre de marine. (Musée de l'Armée de Bruxelles).

## Le décret du 2 août 1811.

Les Compagnies d'ouvriers militaires de la marine sont totalement distinctes des compagnies d'ouvriers dépendants de l'artillerie de marine. Elles forment, par décret du 2 août 1811, huit bataillons. Le second bataillon, employé à l'armée d'Espagne, reçut par l'article 4 du dit décret la dénomination de 8e Bataillon d'Ouvriers Militaires de la Marine. On le trouve parfois sous le nom de Bataillon d'Espagne ou de Bataillon de Rochefort<sup>(3)</sup>, car son dépôt principal était dans ce port. Signalons que sous l'Empire, les Ouvriers militaires de la Marine étaient surnommés les Grenadiers noirs. Le lendemain de la publication du décret



Habit-veste des ouvriers militaires de la marine. Bien que dans un état déjà avancé, cet uniforme est particulièrement intéressant par sa grande rareté. C'est à notre connaissance, le seul exemplaire connu. Il est fermé par sept gros boutons, dont le deuxième en partant du dessus à disparu. Comme on peut le voir, cette relique a subi des restaurations au collet et sur les devants. (Musée de l'Armée de Bruxelles).

Vue de dos d'un habit-veste des ouvriers militaires de la marine. Il est intéressant de noter que les retroussis ne comportent aucun motif décoratif. Les poches, en long, sont figurées par un petit passepoil de la couleur distinctive ; il manque également un bouton à la taille. (Musée de l'Armée de Bruxelles).



2 août, le Directeur général de la conscription écrivait aux préfets des départements à propos de la formation du contingent à fournir aux bataillons des ouvriers-militaires, sur la réserve de la classe 1811 (Journal Militaire, 1811/1 p. 286). Le 7,

une nouvelle lettre adressée aux préfets des départements stipulait que le contingent d'ouvriers marins (sic) devrait être composé d'un huitième de forgerons et serruriers, d'un huitième de menuisiers, poulieurs et tonneliers et de trois-quarts de charpentiers, calfats ou scieurs de long. Cette proportion devant être rigoureusement observée. (Journal Militaire, 1811/1 page 287).

## Le 8e bataillon en Espagne.

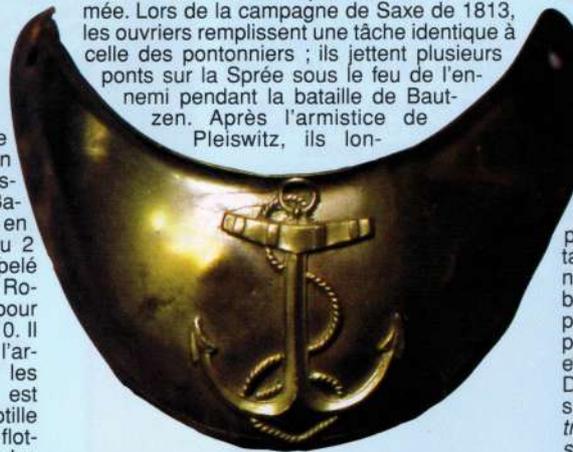
L'arsenal de Rochefort ne compte qu'une compagnie d'Ouvriers jusqu'en 1810. Amalgamée au 2e bataillon en Espagne, ce dernier prendra le titre de 8e Bataillon d'Ouvriers Militaires de la Marine en vertu de l'article 4 du décret impérial du 2 août 1811 ; il est plus communément appelé Bataillon d'Espagne, puis Bataillon de Rochefort. Le bataillon quitte Rochefort pour être organisé à Bordeaux le 1er mars 1810. Il en repart le 5 mars suivant pour rejoindre l'armée d'Espagne. A Puerto Reale, sous les ordres du colonel Saizieu, le bataillon est chargé de construire et d'entretenir la flottille (sic) impériale des 1er et 2e équipages de flottille. Les Ouvriers travaillent au passage des embarcations depuis le Rio San Pedro au Trocadero où l'armée repousse les Anglais jusqu'à la frontière du Portugal. C'est à bord de la canonnière Le Mistick qu'ils forcent le passage de San Lucar et rejoignent Sainte Marie. Les Ouvriers sont répartis dans les ouvrages bordant la baie de Cadix et se battent durant près de vingt mois. Le chef de bataillon Auguste Masquelez rejoint le 8e Bataillon le 15 mars 1810 et prend le titre de Directeur des constructions par décret impérial du 20 mars, puis devient adjoint provisoire au quartier général du maréchal Soult, duc de Dalmatie, général en chef de l'armée du Midi en Espagne. Le bataillon lève le siège de Cadix le 29 août 1812 et retourne à Rochefort. Il compte alors 18 officiers, 662 ouvriers ainsi que 6 officiers et 30 ouvriers dits *A la suite*.

## Le 8e bataillon d'Espagne en Saxe.

Réorganisé de nouveau à Bordeaux, il repart, le 29 avril 1813, à marche forcée, rejoindre l'armée d'Allemagne en passant par Orléans, Strasbourg et Mayence où il arrive le 2 juin. Il se dirige ensuite sur Torgau pour être employé au renforcement des fortifications. Plusieurs détachements sont répartis dans les places de Wittemberg (1813-1814), Dresde (le 10 juillet 1813) et enfin Anvers (le 19 septembre 1813). Le gros du bataillon se bat à Torgau jusqu'à la reddition de la place en août 1814. Il ne reste que 261 officiers et ouvriers, les pertes sont d'environ 700 hommes, dont une bonne partie meurt du typhus. D'après les contrôles du 29 avril 1813, seuls deux Rochefortais se trouvent dans le 8e Bataillon : Antoine Pierrejean, né le 30 décembre 1788, ouvrier charpentier de 2e classe, entré au service le 10 février 1807 et Zacharie Auboin ou Aubonin, né le 14 mars 1792, ouvrier menuisier de 3e classe, entré au service le 30 mars 1807. Durant cette période, Les ouvriers en poste à Rochefort participeront à la construction des bâtiments suivants : En 1800, L'Aigle (Vaisseau), Le Duguay-Trouin (Vaisseau). 1801, La Fauvette (Corvette). 1802 : La République-Française (Vaisseau). 1803 : L'Achille (Vaisseau), Le Magnanime (Vaisseau), La Ville-de-Milan (Frégate). 1804 : L'Armide (Frégate). 1805 : La Minerve (Frégate), La Couronne (Vaisseau). 1806 : L'Ajax (Vaisseau). 1809 : Le Triomphant (Vaisseau), La Tortue (Bombarde). 1810 : L'Andromède (Frégate). 1811 : La Lirce (Frégate), La Bayadère (Frégate), Le Plavier (Péniche). 1812 : L'Agamemnon (Vaisseau). 1814 : Le Iéna (Vaisseau).

## Les ouvriers au travail et en campagne.

Les ouvriers travaillaient à la construction des vaisseaux de guerre, à la défense des arsenaux et des fortifications portuaires, d'autres étaient embarqués ou suivaient l'armée. Lors de la campagne de Saxe de 1813, les ouvriers remplissent une tâche identique à celle des pontonniers ; ils jettent plusieurs ponts sur la Sprée sous le feu de l'ennemi pendant la bataille de Bautzen. Après l'armistice de Pleiswitz, ils lon-



Hausse-col d'officier des ouvriers militaires de la marine : ancre et cordage sont ici les deux seuls éléments distinctifs. (Musée de l'Armée de Bruxelles).

gent les frontières de Silésie et de Bohême et couvrent les ponts maintes rivières de la Saxe. La défaite de Leipzig (16-19 octobre), les oblige à replier sur Torgau où le chef de bataillon Auguste Masquelez, commandant le bataillon d'Espagne en garnison à Rochefort, tombe lors d'une reconnaissance. Le typhus accroît le nombre des victimes et il ne reste qu'un quart de survivants quand la garnison capitule en janvier 1814. Signalons, car le fait est peu connu, qu'au cours de l'année 1813, plus de mille ouvriers militaires de la marine seront incorporés directement dans la Garde Impériale, en qualité de pontonniers, sapeurs etc...



Après les Cent-Jours, tout le corps de l'artillerie de marine, y compris les ouvriers et apprentis canonniers, furent alors dissous.

## Auguste Masquelez, chef de bataillon du 8e.

Ce lillois est né le 28 avril 1780 et est adjoint à l'état-major de l'artillerie à Lille entre 1795 et 1798. Élève de l'École Polytechnique de 1798 à 1801, puis élève du génie maritime de seconde classe de 1801 à 1803. Sous-ingénieur maritime de seconde classe au grade de capitaine en second de 1803 à 1806, puis de première classe avec grade de capitaine en premier de 1806 à 1808. Membre de la Légion d'honneur le 6 août 1806. Il est nommé le 23 mars 1808 capitaine de première classe des ouvriers militaires. Le décret du 18 décembre 1811 le nomme capitaine faisant fonction de chef de bataillon au 3e bataillon de l'Escout. Il est promu chef de bataillon le 15 mai 1813 et prend le commandement du 8e bataillon. Il est tué devant Torgau en décembre 1813. A Dresde, en 1813, le vice-amiral baron Grivel sera témoin de l'anecdote suivante : (...) *Sa troupe était fort belle et l'Empereur, frappé de sa bonne mine, demanda ce qu'il pouvait faire avec elle. Sire, répondit-il, depuis une pendule jusqu'à un vaisseau de cent canons. Et certainement le jeune chef ne disait rien de trop, car il est peu de travaux d'art qu'il ne pût exécuter avec ces braves ouvriers et peu de postes dont il n'eût assuré la défense.* (Mémoires de Grivel, page 284).

## Uniforme des Ouvriers militaires de la marine.

Il est prévu au Titre VI du décret du 25 janvier 1808 ; articles 37 à 41. Nous le donnons ici in-extenso.

37. *L'habillement et l'équipement des sous-officiers, caporaux et ouvriers militaires, seront composés ainsi qu'il suit :*

### Habillement.

- Habit-veste de drap bleu-foncé, doublé de serge de même couleur, bordé d'un liseré rouge ; revers, parements et collet montant, de velours noir ; poches en-dessous.

L'habit sera garni de sept petits boutons à chaque revers ; il y aura une ancre sur un des côtés du retroussis, et deux haches en sautoir sur l'autre.

Parements fendus et attachés avec trois petits boutons.

- Gilet et pantalon de drap bleu.

- Boutons de métal jaune, timbré d'une ancre, avec la légende Ouvriers militaires de la marine.

- Shakos bordé d'un galon de laine rouge, ganse de laine jaune, bouton uniforme, cocarde nationale, pompon rouge.

- Bonnet de police en drap bleu.

- Paletot et pantalon de travail en drap bleu.

- Sarrau et grande culotte de toile.

### Équipement.

- Trois chemises.

- Trois mouchoirs.

- Une paire de demi-guêtres en estamette noire.

- Une paire de guêtre en toile grise.

- Deux paires de souliers.

- Trois paires de bas.

- Deux cols.

- Brosse, peigne, boucles, épinglette.

- Havresac de peau.

38. Les officiers des compagnies d'ouvriers militaires porteront l'habit long et la culotte uniforme.

Ils seront sous les armes en hausse-col et en bottes, le baudrier en écharpe, et l'épée à la main.

39. Les sous-officiers et caporaux por-

Épée d'officier et ceinturon des ouvriers militaires de la marine. Il s'agit d'un modèle relativement classique, mais avec le rappel de l'ancre de marine. (Musée de l'Armée de Bruxelles).

teront les galons en or et en laine jaune, comme les sous-officiers et caporaux d'artillerie de la marine.

Les ouvriers de la première classe auront deux épaulettes en laine rouge, avec la frange de la même couleur.

Les ouvriers de la seconde classe, deux épaulettes rouges, mais sans frange.

Les ouvriers de la troisième classe, deux épaulettes en drap bleu, liserées de rouge.

40. Les sous-officiers, caporaux, ouvriers et tambours, parvenus à dix ans de service dans les compagnies d'ouvriers militaires, porteront sur le bras gauche, comme marque distinctive, un chevron de laine rouge ; de dix à vingt ans, ils en porteront deux ; et au delà de vingt ans, ils en porteront trois.

41. L'armement des sous-officiers, caporaux et ouvriers militaires, sera composé d'un fusil avec sa baïonnette, giberne et banderole en buffleterie blanche.

Le sabre ne sera porté que par les sous-officiers, caporaux, ouvriers de première classe, et tambours.

Le titre VII du décret, est relatif à l'administration ; nous ne donnons ici que certains extraits des plus significatifs.

ne pourront être renouvelées qu'aux époques déterminées ci-après ; savoir :

Habit, gilet et paletot,	
après avoir servi	trois ans
Pantalon de tricot	un an
Sarrau et grande culotte	
de toile	un an
Shakos	six ans
Bonnet de police	deux ans
Baudrier	vingt ans
Giberne et petite giberne	vingt ans
Bretelles de fusil	vingt ans
Caisse et collier de tambour	vingt ans

50. L'armement et le grand équipement seront fournis par l'administration de la marine, lorsqu'il y aura lieu à en délivrer ou remplacer des parties.

51. Les tambours devront pourvoir à l'entretien de leur caisse et au renouvellement des baguettes.

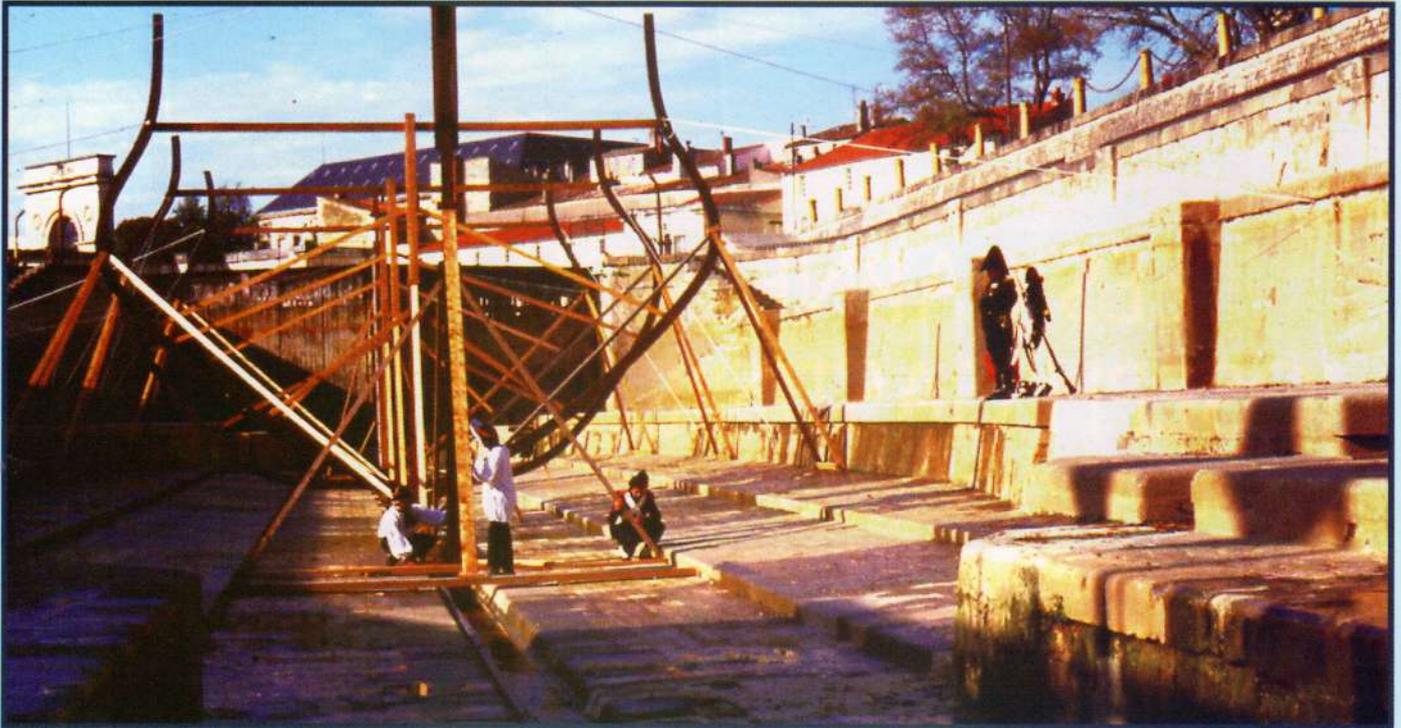
52. L'entretien et le remplacement des effets de petit équipement seront à la charge de chaque sous-officier et ouvrier ; il sera fait, en conséquence, sur leur solde, une retenue de huit centimes par jour pour chaque sergent-major, sergent et caporal-fourrier, et de cinq centimes pour chaque caporal, ouvrier et tambour.

de tambour, et c'est regrettable, nous avons trouvé dans les petits soldats de Wurtz un tapin qui peut être plausible. Son shako est noir, orné sur les côtés de chevrons rouges, plumet rouge, sa plaque en cuivre peut être exacte, car nous en trouvons une de ce genre dans les Suppléments de la Giberne. Habit, veste, culotte comme l'ouvrier de 1811, mais les parements de velours noirs sont carrés, et la patte ornée de trois boutons est aussi de velours noir. Le tout passepoilé de rouge ; épaulettes rouges, le col et les manches sont ornés du fameux galon à la livrée jaune et vert dont le bon Wurtz a peut être abusé pour des chevaliers de la peau (sic). Le porte-caisse, le porte-sabre et le cuissard sont blancs ; toutes les autres parties de l'uniforme comme en 1801-1811 " □

#### Notes :

(1) Le Tableau des quatre divisions départementales, dans lesquelles doivent être pris les 2000 Conscrits de la réserve de l'an IX et de celle de l'an X pour le Service des quatre principaux Ports militaires de la Marine est donné dans le Journal Militaire, An XI/1 p.421 et 422.

(2) Un calfat est un ouvrier qui calfat les navires, c'est-à-dire qui remplit à force avec de l'étaupe, re-



Le conseil d'administration de chaque compagnie est formé du capitaine commandant la compagnie, un lieutenant et un sous-lieutenant nommé par le Ministre, sur présentation de l'Inspecteur général. Le sergent-major remplit les fonctions de quartier-maître. La masse d'habillement et équipement militaire est de 48 francs par année pour chaque sous-officier, caporal, ouvrier et tambour. Les dépenses auxquelles la masse d'habillement doit subvenir sont :

1° L'achat des étoffes, la confection et l'entretien de toutes les parties de l'habillement des sous-officiers et ouvriers.

2° L'entretien des ceinturons, baudriers, gibernes, bretelles de fusil, caisses et colliers de tambours, et la réparation des armes.

3° La fourniture des effets du petit équipement, qui seront délivrées à chaque ouvrier à son arrivée au corps.

4° Les galons pour marques distinctives des sous-officiers et caporaux, et ceux pour ancienneté de service ; les pompons et les cocardes, et les épaulettes des ouvriers de 1re et 2e classes.

5° Les frais de bureau de l'état-major.

6° Les trois centimes par franc, au profit de la caisse des invalides de la marine, tant sur les fonds affectés à la masse elle-même, que sur la solde des officiers, sous-officiers et ouvriers.

7° Les parties d'habillement et armement

## Les remarques de Boisselier.

H. Boisselier qui s'est penché sur l'étude de cette unité donne les renseignements suivants : "Vers 1811-1812, le colonel Sauzey dans son iconographie, nous indique qu'un bataillon fut formé d'ouvriers de la Marine qui devait faire partie de la Grande Armée. Valmont a noté les particularités d'uniforme de ce bataillon (...). La tenue reste la même que celle prescrite en 1808, mais avec quelques ornements de plus. Le shako de l'officier est galonné d'or en haut et en bas du fut, il est formé de cordons et raquettes également en or, de plus il est surmonté d'un superbe plumet rouge émergeant d'un pompon doré. Son épée est suspendue par un baudrier blanc, et ses bottes sont ornées d'un petit gland en or. Dragonne dorée. Il semble que ce bataillon n'était composé que d'ouvriers de 1re classe, car les documents que nous avons pu consulter : Marbot, Vernet Lami, Vieil Castel, représentent que des soldats portant l'épaulette rouge à franges. Le shako est galonné comme en 1808 de rouge en haut et en bas, il est orné de jugulaires de cuivre, et de cordons et raquettes rouges, le plumet rouge à la cime, noir à la base, sort d'un pompon rouge. Équipement comme à l'ouvrier de 1808, dragonne rouge. Valmont n'a pas donné de type

Les Ouvriers militaires de la marine commencent la fabrication d'un navire, dans un bassin réservé à cet usage, sous l'oeil attentif de leur officier. (Reconstitution, photo La Garde Chauvin).

couverte ensuite de brai ou de mastic, les fentes de la coque d'un navire en bois pour la rendre parfaitement étanche.

(3) C'est ce bataillon que quelques passionnés, sous la conduite de Daniel Dieu, font actuellement revivre dans le cadre de l'association "Le Garde Chauvin".

#### Sources et bibliographie :

- Journal Militaire An XI, 1808, 1811.
- Dieu (Daniel) Travaux d'études sur cette unité, publiés dans la Revue Associative des Ouvriers de la Marine "Le Perroquet".
- Grivel (J.Bapt.) Mémoires du vice-amiral baron Grivel. (Paris, Plon, 1914)
- Job Tenues des Troupes de France (tome 3).

#### Remerciements :

Nous tenons à remercier chaleureusement monsieur Pierre Lierneux, conservateur au Musée de l'Armée de Bruxelles, qui nous a aimablement autorisé à reproduire les pièces, particulièrement rares, qui illustrent cet article, ainsi que le groupe de reconstitution du 8e bataillon des Ouvriers de la Marine La Garde Chauvin dirigé par Daniel Dieu.